

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 325 nommant Maître Jean-Paul Castel, avocat défenseur.

n° 325

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 24 août 1930 sur l'exercice de la profession d'avocat défenseur dans les Colonies

**Vu** l'arrêté n° 963 du 26 septembre 1950 instituant un corps d'avocats défenseurs en Côte Française des Somalis

**Vu** le procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale des Magistrats du siège du 14 mars 1960

**Vu** l'avis du Procureur de la République, Chef du Service Judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Me Jean-Paul Castel, citoyen français, né à Apt (Vaucluse) le 14 juin 1923, licencié en droit, est nommé avocat défenseur en Côte Française des Somalis.

#### Art. 2

— Avant d'entrer en fonctions, Me Castel prêtera serment devant le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti, conformément à l'article 8 de l'arrêté n° 963 du 26 septembre 1950.

#### Art. 3

— Le Chef du Service Judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Chef du Territoire, J. COMPAIN.**